



Termes de Référence

FONDS FIDUCIAIRE
MULTIPARTENAIRES POUR LA
RESILIENCE AU NORD-EST DE LA
CÔTE D'IVOIRE

Novembre 2023

Sommaire

Liste des acronymes.....	3
1. Contexte	4
2. Objectifs et fonctions du Fonds Fiduciaire Multipartenaires	5
2.1 Objectifs du Fonds.....	5
2.2 Fonctions du Fonds	5
3. Stratégie programmatique et théorie du changement.....	5
3.1. Axes stratégiques.....	6
3.2. Théorie du Changement.....	7
3.3. Résultats attendus.....	8
3.4. Principes transversaux	8
4. Mécanismes de Gouvernance.....	9
4.1. Le Comité de pilotage.....	9
4.1.1. Rôle et responsabilités des co-présidents.....	10
4.1.2. Responsabilités du Comité de pilotage.....	10
4.2. Le Secrétariat	11
4.3. Le Comité technique.....	11
4.4. L'Agent Administratif (AA)	12
4.5. Entités de mise en œuvre	13
5. Allocation des ressources	14
6. Gestion des risques.....	15
7. Contributions	15
8. Redevabilité	16
9. Rapports	16
10. Suivi et évaluation.....	17
11. Audit	17
12. Transparence	17
13. Amendements, durée et clôture.....	18
Annexe 1 : Indicateurs.....	19

Liste des acronymes

AA : Agent Administratif

AAS : Accord Administratif Standard

BCR : Bureau du Coordonnateur Résident

CCDD : Cadre de Coopération pour le Développement Durable

CR : Coordonnateur Résident

CNS : Conseil National de Sécurité

MPTF-O : Multi-Partner Trust Fund Office / Bureau des Fonds Fiduciaires Multipartenaires des Nations Unies

MoU : Protocole d'Accord

ODD : Objectif de Développement Durable

ONG : Organisation Non Gouvernementale

ONU : Organisation des Nations Unies

PUNO : Participating United Nations Organisation / Organisation Participante des Nations Unies

PS-Gouv : Plan Social du Gouvernement

TDR : Termes de Référence

1. Contexte

Ces dernières années, la situation au Sahel s'est profondément détériorée en raison de la recrudescence des attaques perpétrées par des groupes armés non étatiques, ainsi que de l'essor de la criminalité transfrontalière organisée. Les violences terroristes, ayant d'abord touché le Mali avant de s'étendre au Burkina Faso et au Niger voisins, présentent désormais une menace grandissante pour les États du golfe de Guinée. Cette expansion vers le sud accentue la pression sur les pays côtiers de l'Afrique de l'Ouest. Une dynamique d'autant plus inquiétante qu'elle s'accompagne de la diffusion de plus en plus forte de l'idéologie jihadiste au sein des populations locales des zones frontalières. Il existe un risque élevé de voir émerger des foyers endogènes dans ces régions, composés de recrues locales, qui exploitent les fragilités propres à ces territoires telles que les tensions liées à l'accès aux ressources, la stigmatisation communautaire, l'accès limité aux services publics et la présence de réseaux criminels susceptibles de se radicaliser.

L'une des conséquences significatives de l'expansion de l'extrémisme violent vers les pays côtiers de l'Afrique de l'Ouest est le déplacement massif de populations. En Côte d'Ivoire, le nombre d'arrivées fuyant l'insécurité au sud du Burkina Faso et du Mali est estimé à plus de 35 000 personnes¹, dont une majorité de femmes et d'enfants, selon le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR). Ces déplacements de populations constituent un facteur qui affecte la résilience, la stabilité et la sécurité. Dans le Nord du pays, les conditions de vie sont précaires aussi bien pour les communautés hôtes que les populations déplacées. Cette réalité est exacerbée par des fragilités préexistantes dans la zone, notamment un accès inégal et limité aux services sociaux de base et aux opportunités d'emploi, en particulier pour les jeunes et les femmes.

Malgré une décennie d'investissements publics, principalement concentrés près des villes et des axes routiers principaux, les zones frontalières se caractérisent par une offre toujours insuffisante de services sociaux de base, en particulier dans les secteurs de l'éducation, de la santé et de l'eau, l'assainissement et l'hygiène. La situation économique est également préoccupante, avec un taux de pauvreté atteignant près de 50 % dans les zones rurales.

Pour répondre aux besoins des communautés hôtes et des populations déplacées, le Système des Nations Unies pour le Développement (SNUD), conformément à la demande du Comité Directeur Conjoint (CDC) du Cadre de Coopération pour le Développement Durable (CCDD), tenu en juin 2021², a mis en place un Cadre programmatique d'interventions multisectorielles destiné à renforcer la résilience des systèmes, des communautés et des individus face aux chocs dans les deux régions du Tchologo et du Bounkani, au Nord-Est de la Côte d'Ivoire. Ce Cadre programmatique pour la résilience Nord-Est est une contribution à la mise en œuvre de l'axe 1 de la 2^{ème} phase du Programme Social du Gouvernement [PS GOUV 2 2022-2024](#) qui vise à lutter contre la fragilité dans les zones frontalières du Nord. Il contribue à plusieurs résultats³ du Cadre de Coopération pour le Développement Durable [CCDD 2021-2025](#).

Le Cadre programmatique pour la résilience au Nord-Est est conçu dans le contexte du nexus Humanitaire-Développement -Paix. En effet, il répond à la fois aux besoins immédiats en garantissant l'accès équitable aux services de base et de long terme des communautés ciblées, en renforçant les capacités institutionnelles et communautaires, tout en essayant de renforcer les

¹ UNHCR Côte d'Ivoire : [Document - UNHCR Cote d'Ivoire Dashboard: Situation des demandeurs d'asile au Nord 18 Septembre 2023](#)

² **Décision # 5 du CDC** : Le Comité Directeur Conjoint prend note des recommandations du système des Nations Unies pour le développement (SNUD) pour accélérer l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) dans les régions du Bounkani et de Tchologo et demande au SNUD d'initier et de coordonner la formulation d'un programme couvrant ces 2 régions et de proposer un mécanisme institutionnel et des modalités de financement pour sa mise en œuvre.

³ Notamment les effets 3, 4, 5, 6 et 8 du CCDD 2021-2025 en lien avec l'éducation, les services sociaux, la jeunesse, le genre, et la gouvernance.

opportunités de consolidation de paix et de diversification des moyens de subsistance. L'Approche 'Laser' du Cadre Programmatique consiste à circonscrire les zones d'intervention et à renforcer l'accès aux services sociaux dans un rayon de 15 km autour de chaque site de relocalisation des réfugiés et de 10 km au long des frontières.

Pour la période 2023-2024, les ressources nécessaires à la mise en œuvre des activités sont estimées à 90 050 157 USD, avec près de 68 millions de dollars à mobiliser. Pour renforcer la mobilisation des ressources et assurer une réponse rapide aux besoins des communautés hôtes et des réfugiés dans les zones d'accueil, l'établissement d'un Fonds Fiduciaire a été approuvé lors de la 3^{ème} session du Comité Directeur Conjoint du CCDD tenue le 31 mai 2023.

2. Objectifs et fonctions du Fonds Fiduciaire Multipartenaires

2.1 Objectifs du Fonds

Le Fonds Fiduciaire Multipartenaires pour la Résilience Nord-Est vise à renforcer la mise en cohérence et les synergies en faveur de la résilience des systèmes, des communautés et des individus dans la région Nord-Est de la Côte d'Ivoire. Il permettra de mieux canaliser les investissements des initiatives destinées à prévenir les chocs, à favoriser la stabilité économique et sociale, et à améliorer la qualité de vie des populations y compris les réfugiés.

2.2 Fonctions du Fonds

Le Fonds Fiduciaire Multipartenaires pour la Résilience Nord-Est jouera un rôle essentiel dans la résilience de la région en mettant en œuvre diverses fonctions stratégiques, notamment :

- Servir de plateforme pour renforcer l'alignement avec les priorités de la région Nord-Est, renforcer la coordination et la communication entre les parties prenantes ;
- Renforcer la cohérence des interventions et développer des synergies entre les différents acteurs, y compris au sein des Nations Unies ;
- Consolider et gérer plus efficacement les financements destinés à renforcer la résilience de la région Nord-Est ;
- Élargir la base financière à des partenaires financiers non-traditionnels ou sans représentation en Côte d'Ivoire ;
- Allouer de manière stratégique des ressources grâce à une structure décisionnelle inclusive et transparente ;
- Assurer une utilisation transparente et responsable des ressources grâce à un système de gestion axé sur les résultats.

3. Stratégie programmatique et théorie du changement

Les domaines programmatiques du Fonds Fiduciaire Multipartenaires sont alignés sur les axes stratégiques du Cadre programmatique pour la résilience au Nord-Est de la Côte d'Ivoire qui contribue à plusieurs résultats du Cadre de Coopération pour le Développement Durable (CCDD) 2025-2025, notamment les résultats 3, 4, 5, 6 et 8 respectivement en rapport avec l'éducation, les services sociaux de bases, la jeunesse, le genre et la gouvernance. Il contribue principalement aux

Objectifs de Développement Durable (ODD) suivants : ODD1 ; ODD 2 ; ODD 3 ; ODD 4 ; ODD 6 ; ODD10 et ODD 16⁴ .

3.1. Axes stratégiques

Les priorités identifiées par le Cadre programmatique sont structurées autour deux axes et prend en compte une réponse aux urgences.

Axe 1 : Résilience des systèmes : Renforcer la capacité des systèmes de gouvernance au niveau régional et local afin d'améliorer la planification tenant compte des risques ainsi que la fourniture de services de qualité sensibles au genre, y compris en situation d'urgence.

Axe 2 : Résilience des communautés et des individus : Outiller les communautés et favoriser leur autonomisation afin qu'elles puissent anticiper et prévenir les chocs sur les systèmes, les ménages et les individus et gérer les risques résiduels.



Le renforcement de la résilience des systèmes, des communautés et des individus dans les régions du Bounkani et du Tchologo inclut les interventions sectorielles sur les thématiques suivantes :

- Santé (y compris VIH, santé de reproduction-santé sexuelle des adolescents et des jeunes, urgences sanitaires) ;
- Nutrition ;
- Education ;
- WASH (Eau, Hygiène et Assainissement) ;
- Participation des adolescents et des jeunes ;
- Protection ;
- Cohésion sociale, changement social et comportemental ;
- Renforcement de la gouvernance, déconcentration, décentralisation et l'état de droit ;
- Accès aux opportunités économiques et autonomisation

Réponse aux urgences

Le Cadre programmatique se propose de faire une analyse continue des dangers et des facteurs de risques et de vulnérabilités dans les régions d'intervention. Cette analyse continue s'appuiera sur un

⁴ ODD 1: Pas de pauvreté, ODD 2: Zéro faim, ODD 3: Bonne Santé et bien-être, ODD 4: Éducation de qualité, ODD 6: Eau propre et assainissement , ODD 16: Paix, Justice, et institutions efficaces

système de veille et d'alerte permettent un suivi rapproché du contexte sécuritaire et des autres facteurs de risques pouvant mener à des chocs ou déplacements, dont les aléas naturels (i.e. inondations), les maladies et épidémies, etc.

Le basculement vers une réponse d'urgence sera décidé en accord avec le Gouvernement, selon l'étendue et la gravité des besoins, et les gaps de couverture suscitées par les capacités limitées de réponse du Gouvernement et autres acteurs intervenant dans la même zone. Le nombre de bénéficiaires à couvrir dépendra des besoins à couvrir dans les secteurs d'intervention du Programme, sur base des résultats des évaluations multisectorielles (en tenant compte des gaps de couverture par d'autres acteurs dans ces domaines d'intervention).

Pour la réponse à la situation des déplacés fuyant l'insécurité au Sahel, en accompagnement au Gouvernement Ivoirien, le Cadre programmatique pour la résilience au Nord-Est inclut l'**Approche 'Laser'**, une réponse conjointe de la résilience autour des sites de transit des populations réfugiées et dans les localités frontalières du Tchologo et du Bounkani. Cette approche consiste à renforcer l'accès aux services sociaux dans un rayon de 15 km autour de chaque site de relocalisation des réfugiés (Nioronigué et Notadouo) et de 10 km au long des frontières. Prenant en compte les communautés hôtes, elle vise à atténuer les risques de tensions entre les populations réfugiées installées sur les sites et les populations des localités environnantes et de renforcer la résilience des systèmes et des communautés, le long de la frontière.

3.2. Théorie du Changement

- **SI** les systèmes de gouvernance aux niveaux régional et local, tant déconcentrés que décentralisés sont renforcés de manière à améliorer la planification prenant en compte les risques ainsi que la fourniture de services de qualité sensibles au genre, y compris en situation d'urgence et assurent les liens intersectoriels entre les interventions empêchant la duplication, et permettant une capitalisation entre les projets et les programmes ;
- **SI** les communautés sont outillées et autonomisées de manière à anticiper et prévenir les chocs sur les systèmes, les ménages et les individus, tout en étant capables de gérer les risques résiduels.
- **SI** les communautés et les individus y compris les réfugiés ont un accès renforcé aux services sociaux de base de qualité pour leur survie, leur développement et leur transformation.
- **SI** une réponse rapide est apportée aux besoins immédiats des groupes les plus vulnérables et aux communautés en cas de crise.
- **SI** la situation sécuritaire ne se détériore pas au point d'entraver intervention en raison de troubles ou crises.
- **ALORS** les systèmes, les communautés et les individus, y compris les réfugiés, développeront des capacités renforcées d'anticipation, de prévention, d'absorption, d'adaptation et de transformation. Ils seront ainsi davantage résilients face aux chocs de toute nature.

3.3. Résultats attendus

L'architecture programmatique du Fonds Fiduciaire Multipartenaires s'ajustera en fonction de l'évolution de la situation dans la région Nord-Est. Les projets financés contribueront au résultat stratégique du Cadre programmatique de résilience Nord-Est.

Résultat d'effet : les systèmes, les communautés et les individus vivant dans le Nord du pays, y compris, les enfants, les jeunes et les femmes ont des capacités d'anticipation, de prévention, d'absorption, d'adaptation et de transformation renforcées et sont davantage résilients face aux chocs de toute nature, y compris ceux liés à la problématique des réfugiés.

Produit 1 : Les systèmes sont renforcés aux niveaux régional et local, tant déconcentrés que décentralisés, afin d'améliorer la planification tenant compte des risques ainsi que la fourniture de services de qualité sensibles au genre, y compris en situation d'urgence.

Produit 2 : Les communautés sont outillées et leur autonomisation favorisée afin qu'elles puissent anticiper et prévenir les effets des chocs sur les systèmes, les ménages et les individus et gérer les risques résiduels.

3.4. Principes transversaux

Les interventions contribueront à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD). Elles s'appuieront sur les principes⁵ suivants :

- Ne laisser personne de côté

Les Organisations Participantes et leurs partenaires intégreront le concept de 'Ne laisser personne de côté et de l'inclusion sociale'. Il s'agit de l'engagement à veiller à ce que toutes les personnes, quel que soit, leur origine ethnique, leur genre, leur âge, leur handicap, leur statut économique ou d'autres caractéristiques personnelles, bénéficient des avantages du développement et de l'amélioration de la qualité de vie.

- Droits de l'Homme, égalité entre les sexes et autonomisation des femmes

Un objectif central de développement durable à l'horizon 2030 est de « réaliser les droits de l'homme pour tous, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles ». Les principaux aspects à prendre en compte sont notamment :

- L'alignement sur les normes internationales ;
- L'accent sur la lutte contre les inégalités et la discrimination ;
- La participation significative de toutes les parties prenantes ;
- La réduction des inégalités entre les sexes grâce à l'autonomisation des femmes et des filles. Les projets utiliseront le marqueur genre et que 15% des projets supporteront l'égalité du genre comme objectif principal.

- Nexus HDP (Humanitaire-Développement-Paix)

Les interventions sont planifiées dans le cadre d'une approche intégrée visant à aborder de manière holistique les crises humanitaires, les objectifs de développement durable et la consolidation de la

⁵ https://unsdg.un.org/sites/default/files/UNDG-UNDAF-Companion-Pieces-1-Principes_de_Programmation.pdf

paix. En intégrant ces trois dimensions, les organisations participantes des Nations Unies entendent réduire les besoins humanitaires à long terme, favoriser la stabilité et la cohésion sociale, et créer des conditions propices à la paix durable. Elles mettent l'accent sur la prévention des crises, la résilience des communautés et la construction d'un avenir plus stable et pacifique pour les populations en vue du développement durable.

- Durabilité et résilience

Les Organisations Participantes des Nations Unies (PUNO) et leurs partenaires prendront en compte les éléments clés de la durabilité et de la résilience dans la formulation des projets notamment :

- La prise en compte des interconnexions entre les dimensions sociale, économique et environnementale du développement durable et de la durabilité et la gestion des risques ;
- L'application des normes sociales et environnementales ;
- L'établissement de liens avec les systèmes d'intervention d'urgence, de riposte en cas de crise et d'action humanitaire ;
- L'analyse de l'ensemble complexe de chocs et des tendances à long terme, qu'il s'agisse des risques de catastrophe, ou de facteurs économiques, sociaux et géopolitiques, et de la façon dont tout cela touche différentes couches de la société ;
- L'intégration systématique de la durabilité économique, environnementale et sociale dans la programmation.

- Appropriation nationale

Toutes les interventions seront alignées sur les priorités nationales définies dans le Plan national de développement et autres instruments de planification nationale pour assurer la pérennité des investissements.

4. Mécanismes de Gouvernance

La gouvernance du Fonds Fiduciaire Multipartenaires pour la Résilience au Nord-Est comprend les entités suivantes :

4.1. Le Comité de pilotage

Le Comité de pilotage est l'organe décisionnel et de supervision responsable de la gestion du Fonds. Il est coprésidé par la Ministre de l'Economie, du Plan et du Développement et le Coordinateur résident (CR) du Système des Nations Unies. En plus des coprésidents, il est composé des membres suivants :

- 4 représentants du gouvernement : 1 représentant du Conseil National de Sécurité (CNS), 1 représentant de la Coordination du PS-Gouv 2 et 1 représentant du Ministère des Finances et du Budget ; 1 représentant du Ministère de l'Intérieur.
- 10 Représentants des agences participantes ;
- Les partenaires financiers qui contribuent au Fonds Fiduciaire ;
- Les 2 préfets de région (Tchologo et Bounkani) ;

- Le Secrétariat, et l'Agent Administratif sont membres ex-officio.

4.1.1. Rôle et responsabilités des co-présidents

La gestion du Fonds Fiduciaire Multipartenaires sera dirigée et coordonnée conjointement par la Ministre de l'Economie, du Plan et du Développement et le Coordonnateur résident (CR) du Système des Nations Unies. Ensemble, ils auront pour mission de :

- Co-présider le Comité de pilotage ;
- Assurer une direction stratégique en cohérence avec les efforts nationaux et les activités des Nations Unies ;
- Assurer la coordination entre les autorités nationales et les Nations Unies dans la mise en œuvre des activités du Fonds ;
- Soutenir les efforts de mobilisation de ressources et de partenariats pour le Fonds ;
- Encourager la programmation conjointe et le partage d'informations ;
- Superviser les activités du Secrétariat du Fonds.

4.1.2. Responsabilités du Comité de pilotage

Le Comité de pilotage est responsable des tâches suivantes :

- Assurer la supervision générale du Fonds ;
- Assurer la coordination entre les autorités nationales et les Nations Unies dans la mise en œuvre des activités du Fonds ;
- Approuver l'orientation stratégique du Fonds ;
- Approuver la stratégie de gestion des risques du Fonds et examiner le suivi des risques ;
- Examiner et approuver les documents de projet soumis pour financement ;
- Décider l'allocation des contributions non affectées ;
- Examiner et approuver les contributions affectées du secteur privé ;
- Examiner la situation financière du Fonds et appuyer les efforts de mobilisation des ressources ;
- Superviser les progrès globaux par rapport au cadre de résultats sur la base des rapports et des évaluations ;
- Approuver les rapports périodiques consolidés par le Secrétariat et l'Agent Administratif sur la base des rapports de progrès soumis par les organisations participantes des Nations Unies ;
- Commander des évaluations indépendantes (à mi-parcours et finale) sur la performance globale du Fonds ;
- Approuver les coûts directs liés au fonctionnement du Fonds, notamment les coûts du Secrétariat, des évaluations et audits ;
- Approuver les prolongations de la durée du Fonds et les mises à jour des termes de référence du Fonds, le cas échéant.

Le Comité de pilotage se réunit régulièrement tous les six mois que ce soit de manière virtuelle ou en présentiel. Des réunions ad hoc peuvent être organisées si nécessaire sur convocation des co-présidents. Les décisions au sein du Comité sont prises par consensus. Elles peuvent également être prises par voie électronique. En cas d'absence de consensus, les coprésidents prendront une

décision après consultation des membres. Le quorum du Comité de pilotage est atteint lorsque les 2/3 de ses membres sont présents y inclus les deux co-présidents.

4.2. Le Secrétariat

Le Secrétariat est l'entité responsable d'appuyer le fonctionnement opérationnel du Fonds Fiduciaire Multipartenaires pour la résilience au Nord-Est. Il fournit un appui administratif et technique au Comité de pilotage et assure le suivi de tous les aspects des cycles d'allocation et de projet au sein du Fonds. La fonction de Secrétariat sera assurée par un personnel dédié ou recruté (1 ou 2 membres au démarrage), placé au sein du Bureau du Coordonnateur résident. Le Secrétariat rend compte au Coordonnateur Résident en tant que co-président du Comité de pilotage.

Les coûts du Secrétariat seront imputés au Fonds en tant que coûts directs, qui sont classés séparément des activités programmatiques. Le budget est convenu et approuvé annuellement par le Comité de pilotage.

Les principales fonctions du Secrétariat sont les suivantes :

- Fournir un soutien logistique et opérationnel au Comité de pilotage ;
- Coordonner la collecte des propositions de projets à soumettre au Comité de pilotage, gérer rigoureusement le processus de sélection des projets à subventionner, et garantir leur conformité avec les critères et les principes directeurs du Fonds ;
- Élaborer la stratégie de gestion des risques au niveau du Fonds ;
- Assurer le suivi des risques opérationnels et des performances du Fonds ;
- Consolider les rapports narratifs périodiques (semestriels, annuels et finaux) fournis par les Organisation participante des Nations Unies (PUNO) et les communiquer au Comité de pilotage pour examen ainsi qu'à l'Agent Administratif pour la préparation des rapports narratifs et financiers consolidés ;
- Faciliter la collaboration et la communication entre les Organisations Participantes des Nations Unies pour assurer la mise en œuvre efficace des programmes ;
- Assurer la liaison avec l'Agent Administratif sur les questions administratives, y compris la soumission des demandes de transfert de Fonds et les questions liées aux extensions de projet/Fonds et à la clôture de projet/Fonds ;
- Soumettre les rapports finaux des projets à l'AA pour la clôture opérationnelle ;
- Mettre en ligne les rapports et les documents sur la plateforme « Gateway ».

4.3. Le Comité technique

Le Comité technique est l'entité responsable de la coordination de la mise œuvre des activités financées par le Fonds. La coordination interagence du Cadre programmatique pour la Résilience Nord-Est joue le rôle de Comité technique. Ce comité est composé des points focaux des agences participantes au Cadre programmatique pour la Résilience Nord-Est et du Ministère de l'Economie, du Plan et du Développement, sous le co-leadership de l'UNICEF et du Bureau du Coordinateur Résident (BCR).

Les responsabilités spécifiques du Comité technique sont :

- Conseiller le Comité de pilotage sur les priorités stratégiques, les domaines programmatiques et les allocations financières ;

- S'assurer de la qualité technique des propositions, de la priorisation de l'intervention dans la composante pertinente du Cadre programmatique pour la résilience Nord-Est et de la cohérence avec les activités existantes et prévues ;
- Assurer la coordination des interventions financées par le Fonds et la complémentarité avec les autres interventions mises en œuvre sur le terrain ;
- Développer une stratégie de communication du Fonds, et assurer une bonne visibilité de tous les partenaires du Fonds, y compris les contributeurs et les organisations participantes ;
- Appuyer le développement de la stratégie de mobilisation des ressources du Fonds ;
- Examiner les rapports périodiques d'avancement soumis par les Organisations Participantes.

Pour atteindre ces objectifs, le Comité technique mobilisera des experts des entités (Organisations participantes des Nations Unies et Départements ministériels) ayant des connaissances pertinentes, en fonction de la nature spécifique du projet. Le Secrétariat du Fonds participera aux réunions du Comité technique. Le Comité technique se réunira une fois par mois.

4.4. L'Agent Administratif (AA)

Le Fonds Fiduciaire Multipartenaires pour la Résilience au Nord-Est est administré par le Bureau MPTF des Nations Unies basé à New York selon la modalité de gestion par transfert (pass-through modality). Conformément à l'Accord Administratif Standard, l'AA percevra 1% des contributions.

Il a la responsabilité de :

- Soutenir la conception du Fonds (Revue des Termes de référence et du Manuel d'opération), et développement d'instruments juridiques.
- Administrer les contributions : réception, et transfert des Fonds aux PUNO conformément aux décisions du Comité de pilotage, et consolidation des rapports financiers.
- Signer les protocoles d'accord (MoU) avec les PUNO ;
- Signer des Accords Administratif Standard (AAS) avec les donateurs et recevoir les contributions des donateurs ;
- Administrer les Fonds reçus conformément à ses règlements, politiques et procédures, ainsi qu'au protocole d'accord et aux termes de référence (TDR) du Fonds et à l'AAS, y compris les dispositions relatives à la liquidation du compte du Fonds et aux questions connexes ;
- Sous réserve de la disponibilité des fonds, décaisser les Fonds à chacune des PUNO conformément aux décisions du Comité de pilotage, en tenant compte du budget établi dans les documents programmatiques approuvés ;
- Assurer la consolidation des relevés et des rapports, sur la base des documents fournis par chaque PUNO, conformément aux termes de référence, et les fournir à chaque donateur qui a contribué au Fonds et au Comité de pilotage ;
- Fournir des outils pour la gestion du Fonds afin d'assurer la transparence et la responsabilité ;
- Fournir un rapport final, y compris la notification de l'achèvement opérationnel du Fonds.

4.5. Entités de mise en œuvre

Les entités de mise en œuvre ayant un accès direct sont les Organisations Participantes des Nations Unies (PUNO). Les PUNO, à savoir les agences, Fonds et programmes des Nations Unies sont éligibles pour le financement par le Fonds en concluant un MoU avec l'Agent Administratif.

Chaque PUNO assume l'entière responsabilité programmatique et financière des Fonds qui lui sont décaissés par l'AA. Chaque PUNO exerce ses activités en conformité avec les règlements, règles, directives et procédures qui lui sont applicables, en utilisant ses modalités de mise en œuvre standard. Cela inclut le respect des principes et des critères d'approbation des propositions de programme ou projets établis par le Comité de pilotage.

Les frais d'appui général à la gestion (GMS) des PUNO sont de 7 %. Tous les autres coûts encourus par chaque PUNO pour mener à bien les activités dont elle est responsable au titre du Fonds seront comptabilisés comme des coûts directs.

Pour assurer l'appropriation et le renforcement des capacités nationales, les PUNO signeront, le cas échéant, des accords de subvention avec les entités gouvernementales et les ONG nationales et internationales pour la mise en œuvre des projets sur le terrain.

GOVERNANCE DU FONDS FIDUCIAIRE MULTI PARTENAIRES

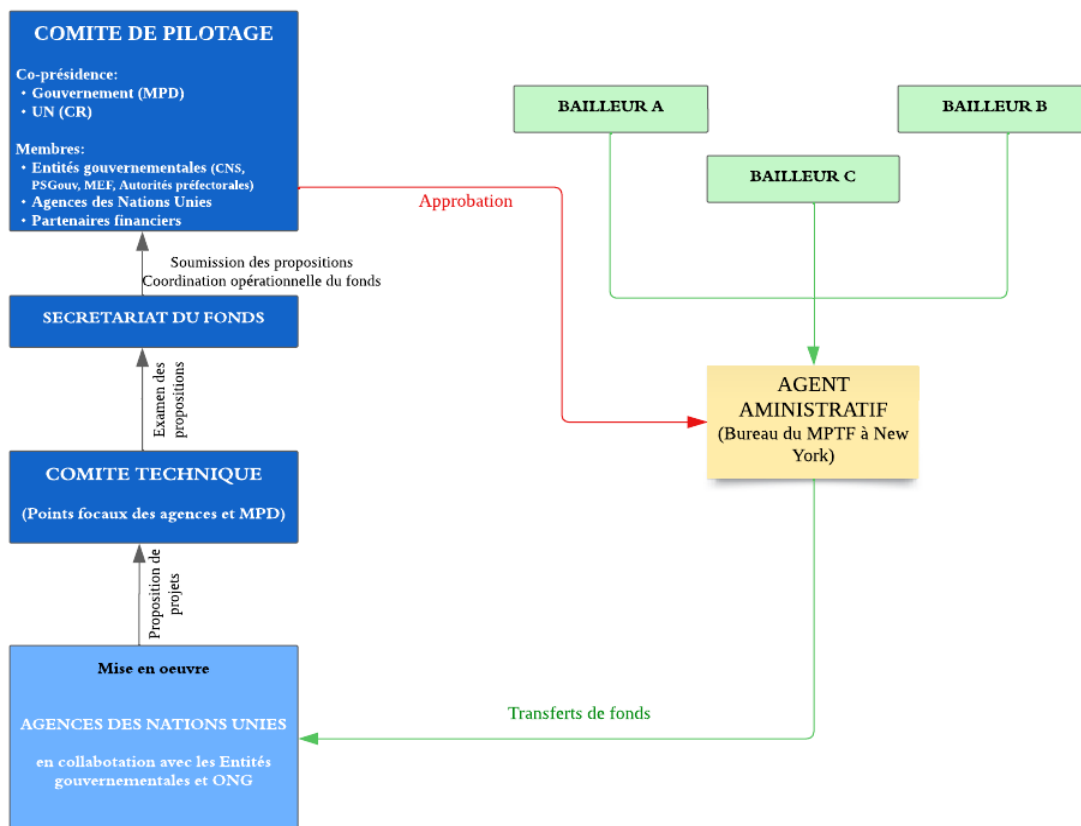


Figure 1: Représentation visuelle de la gouvernance du Fonds Fiduciaire Multipartenaires

5. Allocation des ressources

La subvention est l'approche d'allocation de ressources retenues par le Fonds Fiduciaire Multipartenaires pour la résilience au Nord-Est. Le processus d'allocation comprendra :

1. Conception et soumission de projets

La conception des projets relève de la responsabilité des Organisations Participantes des Nations Unies en collaboration avec les entités gouvernementales et doit être conforme aux paramètres programmatiques établis par le Fonds Fiduciaire Multipartenaires. Les propositions peuvent être formulées à tout moment et transmises au Comité technique pour examen.

Le Comité de pilotage se réserve la possibilité de lancer des appels à propositions si nécessaire. Dans ce cas, le Secrétariat prépare un appel à propositions. Le processus compétitif de sélection sera conduit par le Secrétariat avec l'appui du Comité technique sur la base des critères qui seront définis dans l'appel à proposition.

2. Examen des projets par le Comité Technique

Le Comité technique s'assure de la qualité technique des propositions, de la priorisation de l'intervention dans la composante pertinente du Cadre programmatique pour la résilience Nord-Est et de la cohérence avec les activités existantes et prévues.

Sur la base des priorités et du contexte de la zone d'intervention, le Comité technique soumet des propositions de projets examinés au Comité de pilotage par l'intermédiaire du Secrétariat du Fonds.

3. Examen des projets par le Secrétariat

Le Secrétariat réalise un examen de l'exhaustivité administrative de la soumission. L'examen administratif comprend : (i) le format, (ii) les pièces justificatives, (iii) le budget, et (iv) l'analyse générale du rapport entre l'impact et le coût. Le Secrétariat transmet l'ensemble consolidé de toutes les propositions soumises, incluant les conclusions des analyses au moins 3 jours ouvrables avant la réunion prévue du Comité de pilotage.

4. Approbation des projets

Une fois l'examen finalisé par le Secrétariat, les documents de projets seront soumis au Comité de pilotage pour approbation. Le Comité de pilotage approuvera l'allocation des Fonds sur la base du dossier d'examen reçu du Secrétariat. Le Comité de pilotage prendra en compte toutes les propositions et les sélectionnera en fonction de leur alignement sur le cadre stratégique du Fonds, des Fonds disponibles, de la complémentarité de l'intervention avec d'autres actions en cours ou prévues et du niveau d'implication des acteurs concernés. La décision du Comité de pilotage comporte les trois options suivantes : i) approbation ; ii) approbation avec recommandations ; ou iii) désapprobation.

Les projets approuvés avec des recommandations ne nécessitent pas de soumettre à nouveau une proposition. Le Secrétariat s'assure que les Agences Participantes intègrent les recommandations du Comité de pilotage, avant de demander au bureau du MPTF de transférer les fonds. Les décisions du Comité de pilotage sont consignées dans son compte-rendu de réunion signé par les coprésidents, qui est préparé par le Secrétariat et partagé par voie électronique.

4. Transfert de fonds

Le Secrétariat prépare une demande de transfert de Fonds (FTR) pour chaque projet et allocation budgétaire approuvés, qui est signé par le Coordonnateur Résident des Nations Unies. Le bureau du MPTF effectue les transferts approuvés par le Comité de pilotage aux Organisations Participantes au plus tard cinq (5) jours ouvrables après la réception de la FTR.

Une fois le transfert effectué, le représentant de l'Organisation participante et le Secrétariat sont informés par courrier électronique.

6. Gestion des risques

Le Secrétariat veillera à l'identification des risques spécifiques par projets et à la prise en compte de mesure de mitigation dans les documents de projets. Entre autres, les objectifs visés sont : accélérer la mise en œuvre du Fonds et accroître son impact, veiller à ce que les interventions du Fonds respectent les principes "Do no harm", vérifier que les ressources sont utilisées aux fins prévues et améliorer la capacité de gestion des risques des institutions nationales.

La stratégie de gestion des risques du Fonds englobe les tâches suivantes :

- Développer une compréhension partagée des risques auxquels le Fonds est confronté ;
- Définir la tolérance au risque du Fonds (profil de risque du Fonds) ;
- Établir les politiques du Fonds concernant les risques identifiés (politiques de risque du Fonds).
- Identifier ou clarifier la compensation potentielle de la prise de risque et rechercher un consensus entre les parties prenantes concernant sa gestion ;
- Déterminer le traitement des risques par des mesures d'atténuation ou d'adaptation ;
- Identifier les détenteurs de risques, contrôler leur propagation et définir des mesures de suivi ;
- Établir des stratégies d'information et des messages communs sur les risques.

L'identification des risques et la proposition de mesures de mitigation adéquates font partie des critères de sélection lors du processus d'évaluation des projets.

7. Contributions

Les contributions au Fonds peuvent être acceptées des gouvernements des États membres des Nations Unies, d'organisations intergouvernementales ou non gouvernementales, ou de sources privées y compris les contributions individuelles. Les donateurs sont encouragés à contribuer avec des ressources pluriannuelles, non affectées. Cependant, si cela n'est pas possible, il est envisageable d'orienter les contributions vers les composantes thématiques du Cadre programmatique. Ces composantes thématiques englobent la santé, la nutrition, l'éducation, l'eau-hygiène-assainissement, la participation des adolescents et des jeunes, la protection, la cohésion sociale et changement social, le renforcement de la gouvernance et l'accès aux opportunités économiques.

Les contributions doivent être fournies dans une devise entièrement convertible et doivent être déposés sur les comptes bancaires désignés par le bureau du MPTF en tant qu'agent administratif. La valeur d'un paiement de contribution, s'il est effectué dans une devise autre que le dollar

américain, sera déterminée en appliquant le taux de change opérationnel des Nations Unies en vigueur à la date du paiement.

L'acceptation des ressources provenant du secteur privé sera guidée par les critères stipulés dans les directives du système des Nations Unies sur la coopération entre les Nations Unies et la communauté des affaires, [Guidelines-on-Cooperation-with-the-Business-Sector.pdf \(un.org\)](#), suivra les processus de vérification nécessaires en accord avec les politiques procédures de l'Agent Administratif, et sera soumis à l'approbation du Comité de pilotage.

8. Redevabilité

Les Organisations Participantes des Nations Unies sont responsables de la mise à jour des activités financées par le Fonds au sein de la plateforme de suivi UN INFO.

Chaque organisation participante assume l'entière responsabilité programmatique et financière des Fonds qui lui sont versés. Ces Fonds seront administrés par chaque organisation conformément à ses propres règlements, règles, directives et procédures. Chaque organisation doit établir un compte de grand livre distinct pour la réception et l'administration des Fonds qui lui sont versés par l'AA.

9. Rapports

Les responsabilités liées aux rapports sont décrites en détail dans le MoU.

- Rapports narratifs périodiques

Pour chaque projet, les Organisations Participantes des Nations Unies (PUNO) soumettent les rapports suivants au Secrétariat pour consolidation et transmission ultérieure à l'Agent Administratif :

- (a) Des rapports narratifs semestriels à fournir au plus tard trois mois (30 septembre et 31 mars) après l'échéance (30 juin et 31 décembre).
- (b) Des rapports narratifs finaux après la fin des activités contenues dans le document approuvé relatif au programme, y compris la dernière année de ces activités, à soumettre au plus tard quatre mois (30 avril) l'année suivante après la clôture opérationnelle du projet.

Les rapports annuels et finaux présentent des résultats basés sur des preuves. Les rapports narratifs annuels et finaux comparent les résultats réels aux résultats estimés en termes de produits et de résultats et expliqueront les raisons des performances supérieures ou inférieures. Le rapport narratif final comprend également une analyse de la manière dont les réalisations et les résultats ont contribué à l'impact global du Fonds.

- Rapports financiers

Les PUNO soumettent les états et rapports financiers suivants à l'agent administratif pour consolidation :

- (a) Les états financiers et rapports annuels au 31 décembre, concernant les ressources libérées par le Fonds en leur faveur ; ils seront fournis au plus tard quatre mois (30 avril) après la fin de l'année civile.
- (b) Des états financiers certifiés et des rapports financiers finaux après l'achèvement des activités contenues dans le document approuvé relatif au programme, y compris la dernière année de ces

activités, à soumettre au plus tard cinq mois (31 mai) l'année suivante après la clôture financière du projet.

Sur la base des rapports consolidés, le Secrétariat prépare un rapport annuel (ou final le cas échéant) du Fonds et le partage avec l'AA. L'agent administratif soumet le rapport à chacun des contributeurs du Fonds et au Comité de pilotage, conformément au calendrier établi dans le MoU et les AAS.

10. Suivi et évaluation

Le suivi et l'évaluation du Fonds Fiduciaire Multipartenaires pour la Résilience au Nord-Est seront effectués en fonction du contexte national, en appliquant la gestion basée sur les résultats, avec une coordination globale par le système des Nations Unies en utilisant UN INFO. Le suivi et l'évaluation continus seront effectués par les organisations participantes et coordonnés par le Secrétariat.

Le Secrétariat suivra la mise en œuvre des programmes par rapport au cadre programmatique du Fonds, consolidera tous les rapports soumis par les Organisations Participantes des Nations Unies, et enverra des rapports consolidés au Comité de pilotage.

Le système de suivi et d'évaluation du Fonds aura deux fonctions : premièrement, l'évaluation périodique de la mise en œuvre des projets et de leur performance (Suivi et Évaluation de la Performance des Projets), et deuxièmement, l'évaluation de leurs résultats en termes de pertinence, d'efficacité et d'impact du Fonds (Suivi et Évaluation de l'Impact du Fonds). Le Comité de pilotage décidera de toute évaluation indépendante à mi-parcours ou finale. Les coûts des évaluations du seront supportés par le Fonds Fiduciaire Multipartenaires pour la Résilience au Nord-Est.

11. Audit

L'AA et les PUNO seront audités selon leurs propres règles et règlements financiers, conformément au Cadre pour les audits internes conjoints des activités conjointes de l'ONU qui a été approuvé par les services d'audit interne des PUNO et entériné par le Groupe des Nations Unies pour le Développement (GNUD) en 2014. Les détails sont inclus dans le MoU du Fonds.

12. Transparence

Le site web (Gateway) du MPTFO (<http://mptf.undp.org>), est un portail de services sur le web qui fournit des données financières en temps réel sur les contributions des partenaires. Le Fonds Fiduciaire Multipartenaires pour la résilience au Nord-Est a une page dédiée sur le Gateway qui permettra aux partenaires et au grand public de suivre les contributions, les transferts et les dépenses du Fonds, et d'accéder aux documents et rapports clés.

Le Secrétariat et le MPTFO s'assurent que les opérations du Fonds Fiduciaire Multipartenaires pour la Résilience au Nord-Est sont affichées sur le Gateway. En outre, conformément à l'accord de financement, le Fonds mentionne spécifiquement les contributeurs individuels dans tous les rapports sur les résultats.

Chaque PUNO prend les mesures appropriées pour promouvoir le Fonds Fiduciaire Multipartenaires pour la résilience au Nord-Est. Les informations partagées avec les médias concernant les bénéficiaires du financement, les communiqués de presse officiels, les rapports et les publications reconnaîtront le rôle du Fonds.

13. Amendements, durée et clôture

Le Comité de pilotage pourra modifier par écrit toute disposition des présents termes de référence s'il le juge nécessaire, y compris la prolongation et le cadre programmatique référentiel. Le Fonds Fiduciaire Multipartenaires pour la Résilience au Nord-Est est établi pour une durée initiale de 5 ans et 3 mois.

Toutes les activités opérationnelles seront achevées d'ici le 31 décembre 2028. La diffusion du rapport narratif final aura lieu le 30 juin 2029. Toutes les Organisations Participantes fourniront des rapports financiers finaux certifiés pour les projets financièrement clos au plus tard cinq (5) mois (31 mai) après la fin de l'année civile au cours de laquelle la clôture financière des activités du document programmatique approuvé a eu lieu, ou conformément à la période spécifiée dans les règlements financiers et les règles de l'Organisation Participante, selon la première échéance. La diffusion du relevé financier final certifié ("Origine et utilisation des fonds") doit être effectuée au plus tard sept mois après la fin de l'année civile au cours de laquelle la clôture financière du Fonds a eu lieu.

Toutes les organisations participantes fourniront des rapports financiers finaux certifiés sur les projets financièrement clôturés au plus tard cinq (5) mois (31 mai) après la fin de l'année civile au cours de laquelle la clôture financière des activités du document programmatique approuvé a eu lieu, ou selon la période spécifiée dans le règlement financier et les règles de l'organisation participante, la date la plus proche étant retenue. La diffusion de l'état financier final certifié ("Source et utilisation des fonds") doit être effectuée au plus tard cinq mois après la fin de l'année civile au cours de laquelle la clôture financière du Fonds Fiduciaire Multipartenaires pour la Résilience au Nord-Est a eu lieu.

Le Fonds Fiduciaire Multipartenaires pour la Résilience au Nord-Est prendra fin à l'achèvement de tous les projets financés par le Fonds et après satisfaction de tous les engagements et obligations. Nonobstant l'achèvement des initiatives financées par le Fonds, tout solde inutilisé continuera à être détenu sur le compte du Fonds jusqu'à ce que tous les engagements et responsabilités encourus dans la mise en œuvre des projets/programmes aient été satisfaits et que les activités du projet aient été menées à bonne fin. Le Comité de pilotage décidera de l'utilisation de tout solde inutilisé du Fonds. Tout solde restant sur le compte du Fonds, à la clôture du Fonds, sera utilisé à une fin convenue mutuellement, ou retourné au(x) donateur(s) au prorata de leur contribution au Fonds, comme convenu par le(s) donateur(s) et le Comité de pilotage.

Annexe 1 : Indicateurs

Effet : Les systèmes, les communautés et les individus vivant dans le Nord du pays, y compris, les enfants, les jeunes et les femmes ont des capacités d'anticipation, de prévention, d'absorption, d'adaptation et de transformation renforcées et sont davantage résilients face aux chocs de toute nature
Indicateur 1 : Pourcentage d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié
Indicateur 2 : Pourcentage d'enfants 0-11 mois qui ont reçu trois doses de vaccin pentavalent
Indicateur 3 : Proportion de la population qui pratique la défécation à l'air libre
Indicateur 4 : Proportion de la population qui utilise des services d'eau potable au moins basique
Indicateur 5 : Proportion d'enfants de 06 à 23 mois qui bénéficient d'un régime alimentaire minimum acceptable
Indicateur 6 : Pourcentage d'élèves qui, à la fin de deux années de scolarité primaire, démontrent qu'ils peuvent lire et comprendre le sens d'un texte de niveau scolaire.
Indicateur 7 : Taux brut de préscolarisation
Indicateur 8 : Nombre de filles et de garçons ayant subi des violences qui ont été touchés par les services de santé, d'aide sociale, d'éducation, de protection sociale, de justice ou d'application de la loi
Indicateurs 9 : Pourcentage d'enfants de moins d'un an dont la naissance est enregistrée auprès des autorités civiles.
Indicateur 10 : Nombre d'adolescents et de jeunes (filles et garçons) qui participent à des initiatives d'engagement civique ou qui les dirigent.
Indicateur 11 : Pourcentage et nombre de femmes enceintes vivant avec le VIH avec un accès au traitement ARV à vie pour la PTME et pour leur propre santé.
Indicateur 12 : Pourcentage d'enfants âgés de 0 à 14 ans et d'adolescentes filles et garçons âgés de 10 à 19 ans vivant avec le VIH qui reçoivent un traitement antirétroviral.
Indicateur 13 : Proportion de femmes rurales qui ont une diversité alimentaire minimale
Produit 1 : Les systèmes sont renforcés au niveau régional et local afin d'améliorer la planification tenant compte des risques ainsi que la fourniture de services de qualité sensibles au genre, y compris en situation d'urgence.
Indicateur 1 : Existence d'un plan de contingence régional multisectoriel actualisé (préparation de la réponse aux urgences et à la crise humanitaire dans les régions affectées)
Indicateur 2 : Pourcentage de structures de santé engagées dans le réseau de la qualité des soins maternels et néonataux dans les zones ciblées.
Indicateur 3 : Pourcentage des districts sanitaires (des localités de la zone ciblée) disposant d'agents de santé communautaire formés à la prise en charge intégrée des cas communautaires dans les zones ciblées
Indicateur 4 : Pourcentage de centre de santé offrant des soins aux enfants atteints de MAS dans le cadre des services réguliers de santé et de nutrition.
Indicateur 5 : Existence d'un plan de la nutrition maternelle infantile et du jeune enfant dans les districts des régions du Bounkani et du Tchologo.
Indicateur 6 : Nombre d'enfants qui reçoivent du matériel d'éducation/d'apprentissage
Indicateur 7 : Nombre de filles et de garçons en dehors de l'école qui ont participé à des programmes d'éducation au préscolaire, à l'école primaire ou secondaire
Indicateur 8 : Nombre de filles et garçons additionnels ayant participé à des programmes de développement des compétences pour l'apprentissage, l'autonomisation personnelle, la citoyenneté active ou l'employabilité
Indicateur 9 : Nombre de centres sociaux offrant un ensemble standard d'interventions de prévention et d'intervention.
Indicateur 10 : Nombre de personnes additionnelles avec accès aux services d'eau potable au moins basiques dans les zones ciblées
Indicateur 11 : Nombre d'écoles primaires publiques avec des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène de base, incluant des dispositifs pour les handicapés dans les zones ciblées pendant la période du programme.

Indicateur 12 : Nombre d'élèves additionnel avec accès aux toilettes séparées pour filles et garçons.
Indicateur 13 : Nombre de centres ou postes de santé primaire publiques avec des installations WASH en place dans les zones ciblées pendant la période du programme.
Indicateur 14 : Nombre d'organisations, de réseaux ou de plateformes (privés et publics) ayant des capacités accrues pour offrir aux adolescents et aux jeunes des possibilités d'améliorer leur employabilité.
Indicateur 15 : Pourcentage de centres de santé offrant des services de SMNI qui fournissent des ARV pour les femmes enceintes et allaitantes au niveau national.
Indicateur 16 : Nombre de responsables ayant eu leurs capacités renforcées sur le changement social et comportemental en situation d'urgence
Indicateur 17 : Nombre de radios communautaires qui produisent et diffusent régulièrement des émissions sur les thématiques de la résilience
Indicateur 18 : Nombre de jeunes hommes et femmes chefs de famille avec des compétences, des outils, des revenus et des conditions de vie améliorés
Indicateur 19 : Nombre de membres de groupes mixtes bénéficiant d'opportunités économiques grâce à un soutien à l'entrepreneuriat innovant
Indicateur 20: Nombre de région sanitaires du projet qui disposent de pools de formateurs sur la SSR/PF en situation d'urgence humanitaire
Indicateur 21: Pourcentage des districts sanitaires du projet qui disposent d'acteurs formés sur le Dispositif minimum d'urgence (DMU) en SSR/VBG
Indicateur 22: Nombre de femmes porteuses de fistules obstétricales opérées
Indicateur 23: Nombre de travailleurs sociaux et des agents d'ONG locales formés sur les notions de genre, prévention des VBG et prise en charge holistique de survivant.e.s
Indicateur 24: Pourcentage de structures de protection sociale qui disposent de kits de Dignité pour l'assistance aux réfugiés et déplacés internes survivants de VBG
Indicateur 25: Nombre survivant(e)s de violences basées sur le genre qui bénéficient d'au moins une prise en charge (psychosociale, médicale, juridique, judiciaire)
Indicateur 26: Nombre des structures de santé des localités abritant les réfugiés et les déplacés internes qui disposent de kits d'urgence SR
Indicateur 27 : Nombre de membres de groupes mixtes bénéficiant d'opportunités économiques grâce à un soutien à l'entrepreneuriat innovant et à des programmes spécifiques d'inclusion sociale
Indicateur 28. Nombre de plateformes de collaboration et des maisons d'accueil des survivantes de VBG ayant leurs capacités renforcées pour une meilleure prise en charge holistique des cas de VBG
Indicateur 29 . Pourcentage des districts sanitaires disposant d'agents de santé communautaire formés au dépistage/identification des cas de VBG et à l'appui de première ligne (LIVES) aux survivantes de VBG au cours des consultations prénatales et néonatales dans les zones ciblées
Indicateur 30. Nombre de services/structures sociales dont la capacité a été renforcée pour faciliter l'accès des populations vulnérables (y compris les personnes en situation de handicap) aux services sociaux de base
Produit 2 : Les communautés sont outillées et leur autonomisation favorisée afin qu'elles puissent anticiper et prévenir les effets des chocs sur les systèmes, les ménages et les individus et gérer les risques résiduels
Indicateurs 31. Nombre de structures publiques et privées dont les capacités sont renforcées pour assurer l'employabilité des jeunes
Indicateur 1 : Pourcentage de villages dans les régions du Bounkani et du Tchologo ayant adopté l'approche « Communautés amies des enfants » CADE

Indicateur 2 : Pourcentage de villages ou de communautés disposant de registres communautaires pour le suivi de la vaccination
Indicateur 3 : Nombre de coopératives agricoles opérationnelles de femmes produisant des aliments complémentaires de haute qualité et promouvant des pratiques adéquates d'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants
Indicateur 4 Nombre de plateformes communautaires multisectorielles de nutrition (FRANC) opérationnelles dans les régions du Bounkani et du Tchologo
Indicateur 5 : Nombre de mères, de pères et de personnes s'occupant d'enfants touchés par la mobilisation de la communauté et les programmes d'éducation parentale
Indicateur 6 : Nombre de personnes additionnelles avec accès aux services d'assainissement au moins basique
Indicateur 7 : Nombre de communautés additionnelles déclarées FDAL dans les zones ciblées
Indicateur 8 : Nombre de personnes additionnelles vivant dans les communautés déclarées FDAL dans les zones ciblées
Indicateur 9 : Nombre d'adolescents et de jeunes (garçons et filles) additionnels bénéficiant d'interventions de développement des actifs (compétences, connaissances, réseaux sociaux, actifs financiers et autres types d'actifs).
Indicateur 10 : Nombre additionnel d'adolescents et de jeunes (filles et garçons) qui ont suivi des programmes de développement des compétences liées à la recherche d'informations, à l'expression d'opinions, à l'autonomisation personnelle, à la défense des droits et à la citoyenneté active dans le cadre de programmes
Indicateur 11 : Pourcentage de personnes dans les zones d'intervention ayant adopté au moins deux nouveaux comportements essentiels
Indicateur 12 : Nombre de personnes formées sur les principes et règles de l'Etat de droit et de la gouvernance communautaire désagrégé par sexe et par catégorie (autorités locales, agents des forces de sécurité, agents de gestion des frontières, acteurs gouvernementaux clés, jeunes leaders et institutions religieuses)
Indicateur 13 : Nombre de rencontres d'échanges entre les forces présentes de part et d'autre des frontières
Indicateur 14 : Pourcentage de villages ou communautés des zones d'interventions ayant adopté de manière collective au moins deux comportements essentiels
Indicateur 15 : Nombre d'organisations communautaires (COGES, CMEF) appuyées pour soutenir l'accès et le maintien des enfants à l'école
Indicateur 16 : Nombre des personnes (maîtres formateurs artisans) formées
Indicateur 18 : Nombre d'AGR appuyées
Indicateur 19 : Nombre d'emplois créés désagrégés par sexe
Indicateur 20 : Nombre de femmes rurales recevant une formation en agriculture sensible à la nutrition
Indicateur 21 : Nombre d'enseignants/éducateurs/assistants pédagogiques dans les écoles cibles qui sont formés sur l'utilisation de techniques ou d'outils pédagogiques nouveaux et de qualité.
Indicateur 22 : Nombre d'élèves recevant des repas scolaires quotidiens grâce au projet.
Indicateur 23 : Nombres de femmes rurales qui ont accès à l'EAU à usage agricole (par le biais des puits maraichers, et autres technologies d'irrigation) à travers le système de pompage solaire
Indicateur 24 : Nombre d'agents des structures en charge de la gestion des frontières formés (H/F)
Indicateur 25 : Nombre de rencontres tenues par les deux commissions nationales
Indicateur 26 : Nombre de structures en charge de la coopération transfrontalières disposant de guide de prévention et de gestion des conflits
Indicateur 27 : Nombre postes frontaliers réhabilités et équipés

Indicateur 28: Nombre d'infrastructures de paix réhabilitées
Indicateur 29: Nombre de dialogues intercommunautaires réalisés
Indicateur 30: Niveau de perception des populations sur la sécurité et la sûreté (H/F et par tranche d'âge).
Indicateur 31 : Niveau de confiance entre les FDS et les communautés
Indicateur 32 : Nombre des dialogues socio-sécuritaires réalisés
Indicateur 33 : Nombre des CCM redynamisés
Indicateur 34: Nombre des mécanismes locaux mis en place et opérationnel
Indicateur 35: Nombre des personnes H/F ayant participé au dialogues intercommunautaires
Indicateur 36: Nombre des personnes H/F ayant participé au dialogues socio-sécuritaires
Indicateur 37: Nombre des personnes ayants bénéficiés de documents administratifs de leurs moyens de déplacement
Indicateur 38: Nombre d'ADBC coachés sur l'offre de services de SSR/PF en situation d'urgence humanitaire
Indicateur 39: Nombre d'adolescents et jeunes formés sur les droits et besoins de services conviviaux en matière de SSR, notamment en situation d'urgence humanitaire
Indicateur 40: Nombre de groupements féminins et organisations à base communautaires des localités en situation de crise humanitaire équipées pour la mise en place d'activités génératrices de revenu (AGR)
Indicateur 41: Nombre de leaders communautaires et guides religieux qui s'engagent en faveur de l'abandon des pratiques néfastes, de la promotion de la scolarisation des filles et leur maintien à l'école
Indicateur 42. Nombre de relais communautaires (travailleurs sociaux, OSC, femmes médiatrices) formés pour la vulgarisation des droits des femmes et des enfants, l'alerte précoce, la médiation, la gestion de conflits et la sensibilisation sur les VBG dans les zones rurales et périurbaines des régions ciblées
Indicateur 43. Proportion de conflits communautaires résolus par la médiation des mécanismes locaux de prévention et de gestion pacifique des conflits
Indicateur 44. Pourcentage des femmes et jeunes actifs dans les segments d'activités promues et démontrant une amélioration de leur autonomisation et de leur résilience.
Indicateur 45. Pourcentage d'initiatives entrepreneuriales soutenues dont les femmes porteuses déclarent une augmentation de leurs profits
Indicateur 46. Nombre de jeunes ayant accès aux informations sur les opportunités de formation et d'emploi
Indicateur 47. Nombre de jeunes formés en entrepreneuriat (agribusiness et emplois verts)